

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-3964

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Ecully

objet : Aménagement de l'avenue des Sources - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-3964**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Ecully

objet : **Aménagement de l'avenue des Sources - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'avenue des Sources sur la commune d'Ecully se termine à l'ouest par un parking, lui-même prolongé par un cheminement piéton qui longe l'autoroute A6. Cet axe piétonnier, de 2 mètres de large, fréquemment emprunté, permet d'accéder aux différents équipements publics, situés avenue Ben Gourion à Lyon 9° puis rue Jean Rigaud à Ecully.

Ce cheminement est encadré de part et d'autre par un muret et un grillage, très dégradé à l'ouest.

La Ville d'Ecully souhaite aujourd'hui assurer des conditions de sécurité aux piétons qui empruntent quotidiennement cet itinéraire dont la Ville est partiellement propriétaire.

Ce projet consiste à créer :

- un cheminement piéton en sablé de 4 mètres avec un point dur à 2,50 mètres côté avenue des Sources, l'ensemble étant équipé d'une clôture métallique de 2 mètres de hauteur le long de l'autoroute,
- un trottoir accessible et confortable avenue des Sources (au niveau du parking) en enrobé,
- un passage piéton aux normes d'accessibilité avenue des Sources,
- un engazonnement côté avenue Ben Gourion avec mise en place de rochers anti-stationnement.

Le périmètre de l'opération concerne :

- l'avenue des Sources depuis le parking,
- le chemin piétonnier qui longe la bretelle d'autoroute A6 jusqu'à l'avenue Ben Gourion.

L'achèvement des travaux est prévu pour la fin du 3° trimestre 2013.

L'estimation prévisionnelle du montant de l'opération est de 180 000 € TTC.

Ce projet relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée :

- la Communauté urbaine de Lyon, au titre de ses compétences en matière d'aménagement de voirie,
- la Ville d'Ecully, au titre de ses compétences générales et, notamment, en matière d'espaces verts et de cheminement piétonnier.

Compte tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, de leur imbrication, et afin de garantir la cohérence et la coordination des interventions, il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 susvisée, que cette opération serait réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Communauté urbaine qui agira en tant que "maître d'ouvrage unique de l'opération".

La Ville d'Ecully prendra en charge la somme prévisionnelle de 120 000 € TTC (hors éclairage public qui reste sous maîtrise d'ouvrage propre de la Commune), correspondant aux dépenses relatives aux travaux relevant de sa compétence, à savoir les espaces verts, la serrurerie, l'aménagement du chemin piéton.

La Communauté urbaine prendra en charge la somme prévisionnelle de 60 000 € TTC, correspondant aux dépenses relatives aux travaux relevant de sa compétence, à savoir les travaux d'aménagement de voirie, avenue des Sources dans la partie en impasse ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Décide la réalisation des travaux d'aménagement de l'avenue des Sources à Ecully pour un montant de 180 000 € TTC.

2° - Approuve la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ville d'Ecully prévoyant le versement de sa participation à hauteur de 120 000 € TTC.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

4° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 120 000 € TTC en dépenses et en recettes à la charge du budget principal en 2013 sur l'opération n° OP09O1649.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 15 020 000 € TTC en dépenses et à 1 120 000 € en recettes.

5° - La recette à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 458 2 - fonction 01 - opération n° OP09O1649.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.